ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Pisciculture cantonale de Môtiers

Résultats des investigations menées sur la production de truites Arc-en-ciel et la possible utilisation de produits non autorisés

En février dernier, le chef du Département de la gestion du territoire (DGT) a donné mandat au Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) de procéder à des investigations au sujet de la production de truites Arc-en-ciel et de la suspicion d'utilisation de produits toxiques sur le site de la pisciculture cantonale de Môtiers. Au terme de l'enquête, il ressort que si des produits non autorisés ont bien été utilisés, ils l'ont toutefois été à titre préventif et en quantités restreintes. Des mesures internes ont été mises en place afin d'optimiser la gestion de la pisciculture de Môtiers.

Les investigations menées par le SFFN depuis février 2011 concernant la production de truites Arc-en-Ciel à la pisciculture cantonale de Môtiers et la possible utilisation de produits non autorisés sont aujourd'hui terminées. L'enquête menée a permis d'établir que des produits non autorisés, à savoir du formol et du vert malachite, ont bel et bien été utilisés dans le traitement des poissons. Dans certains cas toutefois, à titre préventif et uniquement sur ordonnance d'un vétérinaire, il est possible de recourir à ces produits. L'investigation interne a pu démontrer que c'est dans cette optique que le pisciculteur a procédé à ces opérations en n'utilisant toutefois ces produits que dans des quantités restreintes. Les analyses effectuées sur les poissons concernés n'ont d'ailleurs révélé aucune trace de ces produits dans leur organisme.

Mesures internes mises en place

S'agissant de l'élevage des truites Arc-en-ciel, un certain flou a été mis en évidence dans les directives du service en la matière, qui ont donc été adaptées de manière à améliorer les procédures à suivre.

Les investigations menées ont donc permis d'éclaircir les faits et des mesures internes ont été mises en place afin d'optimiser la gestion de la pisciculture de Môtiers.

La direction de la gestion du territoire a ainsi décidé de clore définitivement ce dossier.

Pour de plus amples renseignements:
Pascal Jeanrenaud, secrétaire général du DGT, tél. 032 889 67 00.

Neuchâtel, le 17 juin 2011

CH-2001 NEUCHÂTEL CHÂTEAU
TÉL. 032 889 40 39 FAX 032 889 60 07 COURRIEL: CORINNE.TSCHANZ@NE.CH